

Déclaration Sud Éducation Basse Normandie

CHSCT-A du 12 janvier 2022

Madame la Présidente du CHSCT A,

Nous aurions pu vous communiquer cette déclaration par voie de presse payante, mais l'auriez-vous lue ? Non ! Eh bien figurez-vous, nous non plus ! Pourquoi nous diriez-vous ? Tout simplement parce que SUD Education s'oppose farouchement à l'éducation capitaliste prônée par le ministre des sports et de la jeunesse et accessoirement de l'éducation nationale.

A l'assemblée nationale, ce même ministre a été interpellé à maintes reprises sur sa politique de protection des personnels et des usager·es des établissements scolaires de la maternelle à l'université. Impossible pour lui de dire qu'il ne savait pas, qu'il ne sait pas ! L'anticipation n'est pas un mot qui fait partie de son vocabulaire sauf peut-être pour le mauvais pan du mot qui permet la concrétisation des romans d'anticipation ! « La vague était prévisible avant même les vacances de Noël et vous n'avez rien anticipé comme toujours [...] Ne pas sécuriser l'école est irresponsable et injustifiable quand on prétend protéger la santé des français. » d'autant plus quand le gouvernement fait voter une loi pour ne pas déployer des masques FFP2, des détecteurs de CO2 ou encore des purificateurs d'air déclare le député le mercredi 5 janvier.

Madame la présidente, tous les personnels de l'éducation nationale subissent une dégradation de leurs conditions de travail alors même que vous êtes garante de leur santé mentale et physique !

SUD Education exige que vous dotiez les établissements scolaires des matériels sus-nommés, que vous ré-instituiez le passage en demi jauge en recrutant des personnels qualifiés et la quarantaine pour les cas contacts et que vous donniez le mode opératoire des DGI afin que les personnels ayant un motif raisonnable de sentir en danger puissent l'exercer.

Il est injustifiable que les personnels se préoccupent d'une tâche qui vous incombe : la protection mentale et physique au travail.

Soyez assurée, Madame la Présidente, de notre attachement au service public de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux conditions de travail et de santé des personnels.